Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Anne Meyer Loetscher QA 3121.13
Quel destin réservez-vous au district de la Broye ?

I. Question

Le dynamisme démographique fribourgeois est une bombe à retardement dont la mèche est allumée (Réflexion issue de l'ECHO, le rendez-vous de l'économie fribourgeoise) !

Vous avez pris conscience de cet état de fait et mis la gestion de la démographie en tête des défis stratégiques de la nouvelle législature : « l'action gouvernementale doit permettre d'encadrer la forte croissance démographique de notre canton tout en offrant des chances d'épanouissement pour tous et en consolidant la cohésion sociale ». Par ces quelques lignes, la broyarde que je suis se sent rassurée. Hors en analysant les différentes positions que vous avez prises, je n'arrive pas à dessiner le futur que vous prévoyez pour notre région et la réflexion alarmiste issue de l'article « la bombe humaine » prend alors tout son sens.

Actuellement championne en développement démographique, la Broye fribourgeoise attire les familles dont l'un ou les deux parents travaillent dans un autre canton. Par contre les entreprises n'y trouvent pas de place pour s'implanter et nos communes peinent à boucler leurs budgets.

L'implantation d'entreprises dans la Broye vaudoise, nous donne certes des emplois de proximité, mais leurs impôts ne vont ni dans l'escarcelle de notre canton, ni dans celle de nos communes ! Si la Broye vaudoise devient attractive pour les entreprises, pourquoi ne pas prendre le train en marche du côté fribourgeois et réaliser une politique foncière active dès maintenant ?

Votre souhait d'implanter des entreprises à haute valeur ajoutée dans la zone stratégique « Rose de la Broye » nous plaît, mais nous interpelle aussi ! Y aura-t-il suffisamment de demandes d'implantation de telles entreprises dans notre canton pour que notre zone puisse démarrer rapidement sachant que les entreprises à haute valeur ajoutée seront principalement dirigées vers le parc technologique Bluefactory ?

La mobilité est un point central dans la réponse au développement économique. Elle sera certes améliorée par l'arrivée du RER à la demi-heure en 2014. Mais notre desserte restera insuffisante pour que vous autorisiez des entreprises à s'implanter chez nous, de même qu'elle restera inadaptée pour rejoindre son lieu de travail dans un temps acceptable.

Ainsi quelqu'un doit faire le premier effort :

> soit par l'accord de l'implantation d'une entreprise pourvoyeuse d'emplois ce qui en découlera un besoin justifié en transport public ;

> soit par le développement des transports publics ce qui permettra l'implantation d'entreprises ou l'accès, dans un temps acceptable, aux places de travail existantes dans le canton.

Tant que nous n'aurons pas de places de travail dans notre district ou une mobilité douce plus efficace, nous continuerons d'être une terre d'accueil pour les pendulaires. Prendre l'autoroute pour travailler vers Lausanne, Neuchâtel ou Berne est plus agréable que de rouler jusqu'à Fribourg par la route cantonale aux heures de pointe ou de faire des heures dans les transports publics et pour autant qu'ils desservent sa commune !

Il ne me semble ainsi pas possible que le développement économique du Grand Fribourg éteigne à lui seul la mèche !

Par ces quelques lignes je vous demande une réponse concrète sur ce qui est entrepris actuellement afin d'encadrer la forte croissance démographique que vit notre district et les effets négatifs de celle-ci. Ainsi les acteurs de notre région pourront élaborer une stratégie de développement harmonieux de notre district ce qui aura forcément des répercussions bénéfiques sur l'ensemble du canton.

28 février 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat aimerait souligner que, selon le plan directeur cantonal, la Broye dispose des mêmes possibilités de développement que les autres districts du canton de Fribourg, avec l'existence d'un centre régional et d'un secteur stratégique (Rose de la Broye). Le centre régional broyard est formé par les communes d'Estavayer-le-Lac, Lully et Sévaz. La bipolarité avec le centre de Payerne, défini par le plan directeur vaudois, lui confère un statut intercantonal. Cette dimension intercantonale est encore renforcée par l'association des communes du district de la Broye fribourgeoise avec celles du district vaudois Broye-Vully qui forment la Communauté régionale de la Broye (COREB). Dans ce contexte, la COREB est en train de finaliser son plan directeur régional avec le soutien et la participation active des cantons de Vaud et de Fribourg.

Le Conseil d'Etat estime que ces instruments de planification à l'échelon régional et cantonal sont complémentaires et constituent une base solide pour permettre le développement actuel et futur de la Broye et faire face à la croissance démographique que connaît le district à l'instar de l'ensemble du territoire fribourgeois.

Stratégie économique de la Broye

La stratégie économique de la Broye figure dans le plan directeur régional de la Broye. Les différents pôles de développement de la région y sont définis et hiérarchisés. Un pôle à vocation commerciale est également envisagé, mais il n'a pas encore été défini. Ce dernier devra être conforme aux dispositions des deux cantons en matière d'implantation de centres commerciaux.

Le secteur stratégique Rose de la Broye, mentionné précédemment, est également repris au niveau de la planification régionale. Les communes immédiatement concernées (Estavayer-le-Lac, Lully, Les Montets et Sévaz) se sont associées afin de développer ce site dont la surface totale représente environ 400 000 m^2. Le canton soutient cette démarche et participe aux réflexions et aux études qui sont conduites dans le secteur. A ce stade, l'entente intercommunale est en discussion avec les propriétaires fonciers afin de pouvoir acquérir les parcelles nécessaires. Afin d'éviter des obstacles dans la phase de valorisation de ces terrains, il est en effet essentiel que les terrains soient en mains

publiques ou que les conditions de vente soient définies au préalable dans des contrats entre les communes et les propriétaires fonciers. De son côté, le canton cofinance une étude de mobilité sur l'ensemble de ce secteur afin de répondre aux exigences fixées par le plan directeur cantonal.

Comme le souligne la députée Meyer Loetscher, le secteur Rose de la Broye sera réservé à l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée. Le plan directeur cantonal exclut en effet des secteurs stratégiques les activités commerciales ainsi que les activités à faible valeur ajoutée. Dans le contexte foncier actuel, la mise à disposition du site Rose de la Broye offrira un instrument important à la Promotion économique du canton de Fribourg auprès d'entreprises à haute valeur ajoutée créatrices de places de travail hautement qualifiées.

Le secteur Rose de la Broye se différencie fondamentalement de blueFACTORY. Alors que blueFACTORY est destiné principalement à un parc technologique urbain, l'orientation du secteur stratégique Rose de la Broye n'est pas encore définie, mais ses caractéristiques semblent être propices à des entreprises de production industrielle, nécessitant des espaces relativement importants ainsi qu'une proximité de l'autoroute.

Politique foncière active cantonale et zones d'activités

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) donne aux communes la compétence d'aménager leur territoire. Les autorités communales sont donc responsables en premier lieu de la mise à disposition de zones d'activités. Les Services de l'Etat apportent leur soutien aux autorités compétentes à cet effet.

Le plan directeur cantonal définit trois types de zones d'activités pour l'implantation d'entreprises : les secteurs stratégiques, les zones d'activités d'importance cantonale et les autres zones d'activités. Le soutien du canton au développement des zones d'activités est prévu dans le cadre de la politique foncière active. Ces aides sont différenciées en fonction du type de zones d'activités (selon le règlement sur la promotion économique) :

> secteurs stratégiques : participation à hauteur d'au maximum deux tiers du montant pour les études, l'équipement et l'achat de terrain ;
> zones d'activités d'importance cantonale : participation à hauteur d'un tiers pour l'équipement et l'achat de terrain ;
> autres zones d'activités : aucune participation financière.

Dans le cadre de la mise en œuvre des huit secteurs stratégiques désignés dans le plan directeur cantonal, le canton a mandaté des études qui sont actuellement menées par des bureaux spécialisés :

> une étude de « gestion foncière » qui concerne l'ensemble des secteurs stratégiques ;
> une étude de faisabilité sur le secteur « Löwenberg » (Morat–Montilier) ;
> une étude de faisabilité sur le secteur « Planchy » (Bulle–Vuadens) ;
> une étude sur le secteur « Birch » (Düdingen) ;
> le projet blueFACTORY (masterplan et plan d'affectation cantonal) ;
> une étude de mobilité sur le secteur Rose de la Broye.

Ces études doivent servir à la planification et au développement des secteurs. Elles sont une condition préalable à la légalisation et à la réalisation de constructions dans ces zones d'activités.

Dans la Broye, outre le secteur stratégique Rose de la Broye, plusieurs communes comprennent des

zones d'activités d'importance cantonale (Sévaz, Saint-Aubin, Estavayer-le-Lac et Domdidier) et toutes les communes ont la possibilité de se doter d'autres zones d'activités conformément au plan directeur cantonal.

Avec ces trois types de zones d'activités, ce sont des réponses aux besoins de l'ensemble des entreprises qui sont recherchées.

Gymnase intercantonal de la Broye

Conscientes du défi que représente l'accroissement de la population broyarde en termes d'infrastructures scolaires également, les autorités ont mandaté une géographe pour estimer l'évolution future du nombre d'élèves au Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne. Les divers scénarios de cette étude prévoyant tous une augmentation significative du nombre de jeunes âgés de 16 à 19 ans, le Conseil d'Etat proposera prochainement au Grand Conseil d'acquérir une parcelle jouxtant cet établissement. Cet achat permettrait de garantir un agrandissement ultérieur de cette école.

Implantation d'entreprises fribourgeoises dans la Broye vaudoise

Comme le gouvernement l'a déjà indiqué dans ses réponses aux questions Xavier Ganioz/Vincent Brodard QA 3110.13 et Ruedi Schläfli/Daniel Gander QA 3111.13 relatives à l'implantation des entreprises Boschung et Zumwald à Payerne, respectivement Avenches, au-delà de la satisfaction de pouvoir héberger des entreprises importantes, il ne faut pas omettre que l'objectif principal demeure de créer ou de conserver des places de travail intéressantes pour les Fribourgeois et Fribourgeoises. Lorsqu'une entreprise s'implante dans la Broye, qu'elle soit vaudoise ou fribourgeoise, elle offre des places de travail à des Fribourgeois et Fribourgeoises, ce qui profite directement à l'économie de notre canton. Si l'un des soucis du Conseil d'Etat réside dans l'offre de places de travail à courte distance de la population du canton (principalement dans le but de réduire les déplacements pendulaires), son effort ne saurait se réduire aux strictes limites cantonales. De ce point de vue, le développement économique de la Broye, tant vaudois que fribourgeois, ne peut être que positif pour le canton de Fribourg. Il convient à ce propos de rappeler que la zone de l'Aéropôle de Payerne est un projet promu par la COREB.

Desserte en transports publics

Comme le relève la députée Meyer Loetscher, la 2e étape du RER Fribourg|Freiburg sera concrétisée en décembre 2014 avec notamment l'introduction de la cadence à la demi-heure sur la ligne Fribourg–Yverdon-les-Bains. A cette fin, au niveau des infrastructures, des investissements importants sont prévus dans la Broye. En ce qui concerne le RER vaudois, l'étape Broye sera effective en décembre 2017 et verra l'amélioration de la liaison entre Morat et Lausanne via Payerne.

De surcroit, la desserte en bus dans la Broye, qui se greffe sur l'offre ferroviaire, sera adaptée aux changements induits par la 2e étape du RER Fribourg|Freiburg et par le RER Vaud. A cette fin, un groupe de travail, auquel la COREB participe, a été créé. Outre l'adaptation de l'offre de bus à l'horaire des trains, ce groupe étudie plus globalement l'optimisation et l'amélioration de la desserte en transports publics routiers dans la Broye dans le cadre des dispositions légales en la matière. Les prestations du trafic régional voyageurs sont, en effet, soumises à l'ordonnance fédérale sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV Art. 7, RS 745.16) qui prévoit que la Confédération et les cantons commandent l'offre de transport en fonction de la demande.

Afin d'assurer une utilisation optimale des offres en transports publics, il importe que les nouveaux développements urbanistiques s'orientent vers les zones les mieux desservies, en particulier à proximité des gares. Un aménagement du territoire réfléchi doit contribuer à un développement harmonieux de la région favorisant l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce. Cette stratégie de coordination entre urbanisation et transports découle de différentes bases légales cantonales, notamment la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, le plan directeur cantonal et le plan cantonal des transports.

En ce qui concerne les grands générateurs de trafic et les centres commerciaux, leur implantation doit répondre aux critères du plan directeur cantonal dont l'objectif principal est d'orienter leur implantation vers les endroits les plus appropriés, c'est-à-dire à l'intérieur ou dans la proximité immédiate du centre cantonal et des centres régionaux.

13 mai 2013